

## Résidences secondaires

Samedi, 4 avril 2020

Conformément aux directives gouvernementales, nous recommandons aux gens d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une municipalité à l'autre sauf en cas de besoins essentiels.

Conséquemment si une personne désire visiter L'Anse-Saint-Jean et profiter de sa résidence secondaire, nous lui demandons d'y rester et d'éviter de faire un va-et-vient entre sa résidence principale et sa résidence secondaire. Nous décourageons toute personne qui viendrait à la Municipalité seulement pour se changer les idées une fin de semaine.

Les personnes venant à L'Anse-Saint-Jean pour soutenir un proche en isolement, notamment pour subvenir à ses besoins essentiels (épicerie et médicaments), sont permises, également d'éviter de visiter des parents ou le faire lorsque cela est vraiment nécessaire en prenant les précautions d'hygiène appropriée.

En résumé, ne vous déplacez que pour vos besoins essentiels ou pour répondre à ceux d'un de vos proches.



L'ANSE-SAINT-JEAN

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean